

Missions et activités du service
départemental de Protection
Maternelle et infantile
Actions de soutien à la parentalité
de l'aide sociale à l'enfance

Direction PMI/PE et direction FEJ

29 juin 2015

Sommaire

- ❑ 1. La protection Maternelle et Infantile
 - ❖ 1.1 Actions en faveur des futurs parents et parents
 - ❖ 1.2 Actions en faveurs des enfants
 - ❖ 1.3 Actions en faveur des adolescents / adultes
 - ❖ 1.4 Surveillance et contrôle des établissements d'accueil jeunes enfants et Agréments et contrôle des assistants maternels

- ❑ 2. Actions extra légales mises en place par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine
 - ❖ 2.1 Diversifier l'offre d'accueil
 - ❖ 2. 2 Actions de soutien à la parentalité

Le service de Protection Maternelle et Infantile Missions (art L2112-2 du code de la santé publique)

Le président du Conseil départemental a pour mission d'organiser :

- 1° Des consultations prénuptiales, prénatales et postnatales et des actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes
- 2° Des consultations et des actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de six ans (...)
- 3° Des activités de planification familiale et d'éducation familiale (...)
- 4° Des actions médico-sociales préventives à domicile pour les femmes enceintes (...) et pour les enfants de moins de six ans (...)
- 5° Le recueil d'informations en épidémiologie et en santé publique, ainsi que le traitement de ces informations (...)
- 6°) La surveillance et le contrôle des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ainsi que le contrôle, la surveillance et l'accompagnement des assistants maternels (...)

Spécificités du service de PMI

- Implantation territoriale de proximité
- Complémentarité des métiers des professionnels
- Diversité des modalités d'intervention :
 - consultations
 - visites à domicile
 - actions collectives.

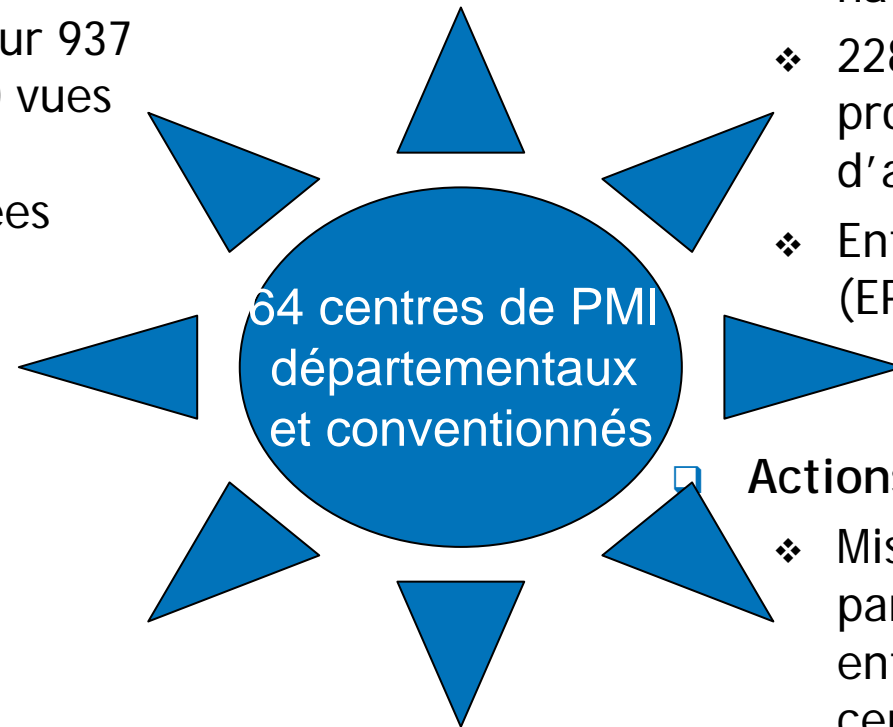


1.1 La Protection maternelle et infantile

Actions en faveur des Futurs parents et parents

☐ Actions Collectives

- ❖ 138 séances Information concernant la grossesse et la naissance pour 937 femmes (dont 320 vues dans le cadre de réunions coanimées avec la CPAM)
- ❖ 105 Carrefours Allaitement (380 femmes)



☐ Suivi de la grossesse

- ❖ Consultation pré et post-natales (12451 cs en 2014)
- ❖ 22803 avis de grossesse (8540 propositions d'accompagnement)
- ❖ Entretien prénatal précoce (EPP)/ 2400 réalisés en 2014

☐ Actions de prévention

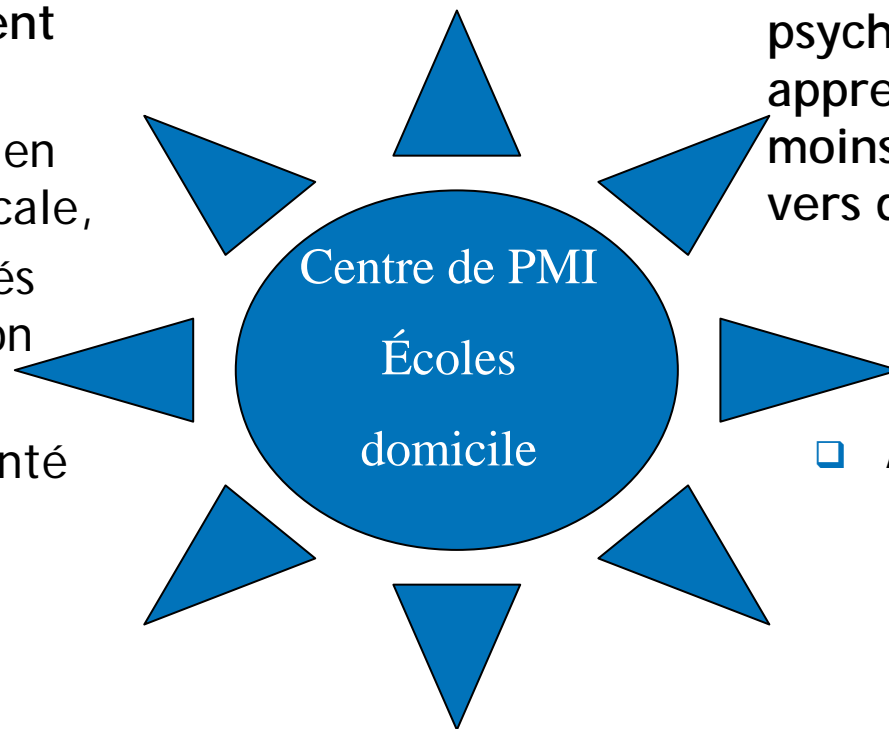
- ❖ Missions d'accompagnement par des visites à domicile ou entretiens au niveau d'un centre de PMI
- ❖ Staff de parentalité

1.2 Actions en faveur des Enfants



- ❑ Suivi du développement de l'enfant :
 - ❖ 23592 enfants vus en consultation médicale,
 - ❖ 13724 nouveaux nés vus en consultation de puériculture
 - ❖ 16301 bilans de santé des 3-4 ans

- ❑ Accueils collectifs parents enfants
 - ❖ 1920 séances
 - ❖ 10350 parents



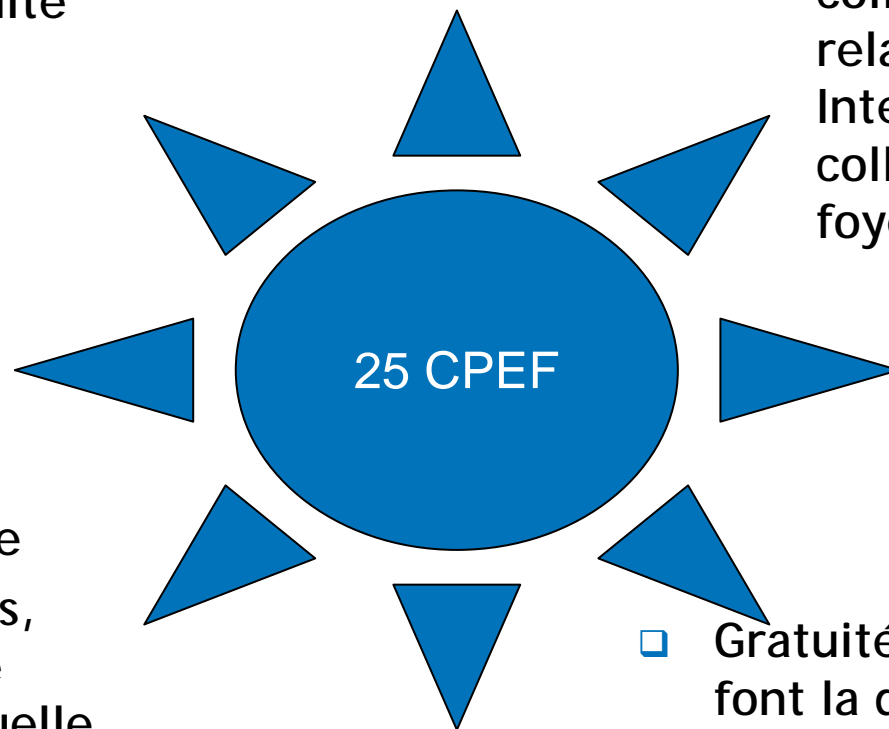
- ❑ Participation à la mission de protection de l'enfance

- ❑ Prévention et dépistage des troubles physiques, psychologiques et sensoriels des apprentissages des enfants de moins de 6 ans. Orientations vers des services adaptés

- ❑ Actions à domicile
 - ❖ 6248 VAD puéricultrices et sages-femmes
 - ❖ 207 prises en charge TISF (236 476 euros)

1.3 Actions en faveur des Adolescents / Adultes

- ❑ 10978 consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité (examen clinique, contraception, consultations IVG, information IST)
- ❑ 7 562 entretiens individuels par la conseillère conjugale (Relations conjugales, informations à la vie relationnelle et sexuelle, entretien pré et post IVG)



- ❑ 1065 séances d'Informations collective autour de la vie relationnelle et sexuelle : Intervention dans les collèges (887), lycées, foyers et autre public
- ❑ Gratuité pour les mineurs qui en font la demande et les personnes qui n'ont pas de droits ouverts à un régime de base

1.4 Les modes d'accueil

□ Surveillance et contrôle des établissements d'accueil jeunes enfants

❖ 26 105 places en Etablissement d'accueil jeunes enfants

- ❖ 191 places supplémentaires
- ❖ Création de 818 places (27 ouvertures - 16 extensions)
- ❖ Suppression de 627 places (6 fermetures - 15 réductions de capacité)

❖ Répartition des places

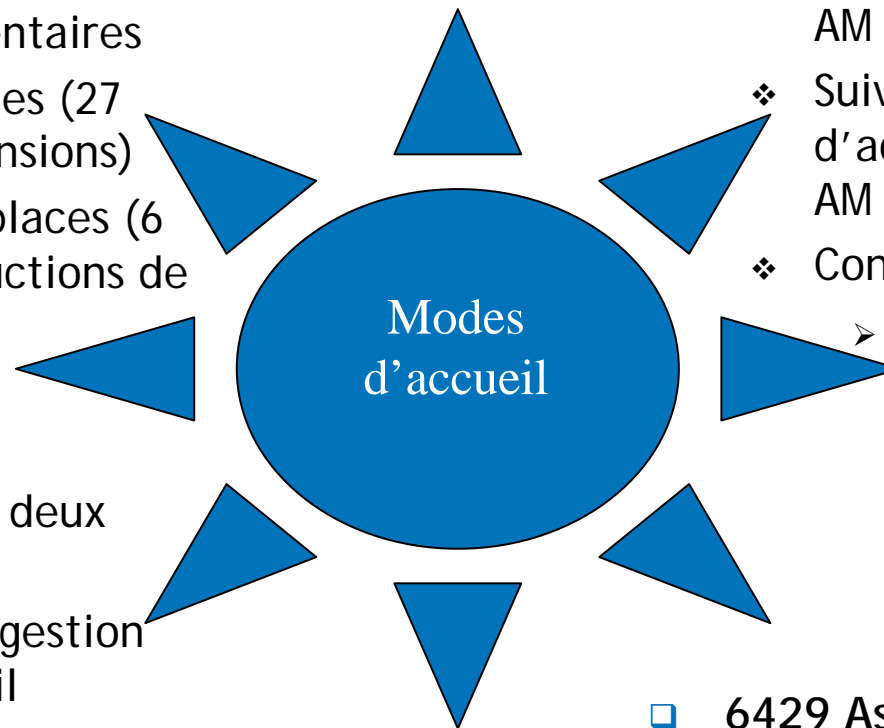
- ❖ 497 établissements conventionnés (dont deux JEA)
- ❖ 6 établissements en gestion directe par le Conseil départemental
- ❖ 40 micro crèches

□ Agréments et contrôle des assistants maternels

- ❖ Demandes d'agréments : 674 (647 AM et 30 AF)
- ❖ Nouveaux agréments : 398 (386 AM et 12 AF)
- ❖ Suivis : 4 323 - 183 séances d'accueil collectif destinés aux AM et aux enfants accueillis
- ❖ Contentieux :

- Passages CCPD: 74 dossiers présentés dont 49 pour avis sur un retrait, un non renouvellement ou une restriction en âge ou en nombre (100 dont 69 pour avis en 2013).

□ 6429 Assistants maternels pour 17 289 places potentielles



2 Actions extra légales mises en place par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine /

2.1 diversifier l'offre d'accueil

❑ Mobilisation d'aides financières extra légales :

Familles

- ❖ 10697 Familles ont bénéficié de l'allocation bébédom, dont 84 au titre du handicap

Gestionnaires

- ❖ Aide au fonctionnement
 - ❖ Majoration horaire pour l'accueil en EAJE des enfants en situation de handicap
 - ❖ Majoration horaire pour les enfants de familles bénéficiaires d'une mesure d'aide éducative administrative ou judiciaire.
- #### ❑ Aide technique (en grande partie en collaboration avec la CDAJE):
- ❖ Réunions d'information et guide pour les porteurs de projet de micro crèche
 - ❖ Guide pour l'ouverture d'une MAM
 - ❖ Guide pour l'accueil enfant en situation de handicap (en cours de finalisation)
 - ❖ Guide sur le Financement des établissements d'accueil petite enfance

De plus, le Conseil départemental favorise, dans le cadre de sa mission de protection de l'enfance, la prévention des difficultés auxquelles les parents sont confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives en finançant des actions de soutien à la parentalité

- En 2014 plus de 15 000 personnes ont bénéficié de l'aide apportée par 20 associations réparties sur le territoire des Hauts de Seine pour un montant de plus de 280 000 euros.

□ Merci de votre attention